

Règlement

Projet photographique “D’Gemeng Cliärref am Portrait”

L’art. 1

L’organisation

Le présent règlement s’applique à la participation au projet photographique nommé « D’Gemeng Cliärref am Portrait », organisé par la commune de Clervaux ensemble avec msdesign by myriamschmit de Goebblange.

Le projet démarre le 13 juillet 2020 avec l’appel aux candidatures.
La dernière date d’envoi de la candidature est le dimanche 30 août 2020, 23:59.

Les photos sont prises par Sophie Margue, photographe luxembourgeoise.
www.sophiemargue.com

Les prises de vues sont réalisées en deux sessions au centre culturel de Clervaux.
A noter que les rendez-vous sont prévus pour :
Mardi, 15 septembre 2020 de 18.00 à 20.00
Jeudi, 17 septembre 2020 de 14.00 à 18.00

Les participants vont être contactés pour fixer les heures de rendez-vous pour la prise de vue.
Compte tenu des restrictions Covid-19 les rendez-vous seront à respecter pour éviter des rassemblements de personnes sur place.

Le vernissage de l’exposition publique est prévu pour le vendredi, 9 octobre en soirée.
L’exposition à ciel ouverte aura lieu comme suit :
Exposition à Clervaux du 9 au 25 octobre
Exposition à Munshausen du 26 octobre au 8 novembre
Exposition à Heinerscheid du 9 au 22 novembre

En tenant compte du développement de la crise du Covid-19, des modifications des dates et des emplacements sont possibles.

A la fin de l’exposition des portraits à travers les localités citées ci-dessus, la commune de Clervaux s’engage à détruire les impressions à grand format des portraits des participants et à respecter ainsi le présent règlement et le droit à l’image du participant.

L’art. 2

Le but

Le projet photographique a pour but :

- de valoriser les personnes qui habitent, vivent, et travaillent dans une des 17 localités de la commune de Clervaux par la réalisation de photographies « portraits »
- de renforcer le sentiment d’appartenance et d’identification avec la commune de Clervaux.

Les photos réalisées permettront de transmettre le message d’appartenance des participants et de valoriser aussi l’image de la commune et des localités du territoire communal.

Règlement

Projet photographique “D’Gemeng Cliärref am Portrait”

L’art. 3

Les conditions de participation

La participation au présent projet est gratuite et s’adresse à toutes les personnes qui ont grandi, vivent ou travaillent dans la commune de Clervaux. Toute catégorie d’âge est permise, petits et grands.

Pour participer au projet photographique « D’Gemeng Cliärref am Portrait », le participant doit envoyer sa candidature via le formulaire qui se trouve sur www.clervaux.lu **jusqu’au 30 août 2020 au plus tard**. Le candidat peut également demander l’envoi du formulaire par courrier en faisant la demande via téléphone au numéro : +352 27 800 217

Dans le formulaire, le candidat doit obligatoirement préciser les informations suivantes :

- le nom, prénom, l’adresse, l’adresse e-mail, le numéro de téléphone et la date de naissance.
- la précision si la personne veut être photographiée seul(e) ou avec des amis, des enfants, des partenaires, son animal préféré, ... (maximum de 3 personnes par portrait)
- l’explication courte pourquoi la personne pense être le candidat parfait pour faire partie du portrait de la commune de Clervaux.

Chaque participant devra signer un contrat de cession du droit à l’image avant le démarrage des séances photographiques. Pour les participants mineurs une attestation d’autorisation parentale est obligatoire.

En participant au projet photographique « D’Gemeng Cliärref am Portrait », le participant déclare avoir pris connaissance du contrat de cession du droit à l’image et autorise la commune de Clervaux, msdesign et Sophie Margue à reproduire les photographies pour les besoins de promotion, pour l’illustration d’articles de presse, du bulletin communal, de leurs sites web ou d’articles publiés sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram), soit toute communication exclusivement en relation avec le projet expliqué ci-contre et à l’exclusion de toute cession de droits à des tiers.

Le participant accepte également que lors des séances photographiques des interviews soient enregistrés et que le déroulement soit filmé pour réaliser un “making of” et un reportage durant le projet. Les interviews et les reportages vidéo seront filmés par videoproductions.lu – Dan Schanck.

Le participant accepte également que sa photographie soit présentée au public à travers la commune dans le cadre d’expositions à ciel ouvert. Voir les dates d’exposition sous l’art. 1.

Le participant accepte enfin que les photographies soient éventuellement publiées dans un ouvrage collectif, à l’exclusion de toute démarche commerciale.

Le participant a droit à sa photo de portrait au format A4, papier. Il s’engage à ne pas utiliser cette photo, réalisée dans le cadre du projet, à des fins à connotations ou messages volontairement racistes, xénophobes, constitutifs de harcèlement, diffamatoires, injurieux et plus généralement contraire aux bonnes mœurs, à l’ordre public, aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L’organisateur de son côté déclare et garantit que les images des participants sont exclusivement utilisées dans le contexte du projet décrit ci-dessus. Il s’engage également que les photos ne feront

Règlement

Projet photographique “D’Gemeng Cliärref am Portrait”

pas objet de messages qui portent atteinte à la vie privée ou aux droits d'autrui et ne pourront en aucun cas être liés à des connotations ou messages volontairement racistes, xénophobes, constitutifs de harcèlement, diffamatoires, injurieux et plus généralement contraire aux bonnes mœurs, à l'ordre public, aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'art. 4

Le jury et la sélection des candidats

Le jury est composé de 5 personnes :

1. Sophie Margue, photographe
2. Annick Meyer, Clervaux - Cité de l'image
3. Myriam Schmit, msdesign
4. Danielle Schroeder, Gemeng Cliärref
5. Charel Braquet, Tourist Center Clervaux

Parmi les candidatures reçues, une sélection de 25 portraits sera effectuée par le jury. Toutes les décisions des jurys sont sans appel.

Les candidatures, déclarées participantes du projet, feront parties des photoshootings au centre culturel de Clervaux et les portraits réalisés seront cadrés et présentés à l'exposition itinérante à ciel ouvert à partir du 9 octobre 2020.

Le nombre de portraits lauréats pourrait être modifié par le jury de sélection en fonction du volume de participation au concours.

Tous les candidats retenus seront avertis, par courrier ou par mail, de la sélection ainsi que de la date et du lieu des séances photographiques.

L'art. 5

Le modification et l'annulation

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le déroulement du projet ou toute partie de celle-ci, de le retarder, de le raccourcir ou de l'annuler si des circonstances informatiques, techniques ou d'organisation l'exigent.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur, de même que toutes les situations non prévues par ce règlement. Le règlement peut être consulté et téléchargé sur le site web : www.clervaux.lu.

Clervaux, le 10 juillet 2020